

L'Encyclopédie des Cons

## Faut pas croire!

### Pour être heureux, éteignez la télé

Une équipe de sociologues de l'université du Maryland, aux Etats-Unis, vient de conduire une étude qui démontre que les gens malheureux regardent plus la télévision que les gens heureux. Ces très sérieux sociologues ont analysé l'attitude de 30 000 sujets sur une période de trente ans : les personnes qui se définissent comme malheureuses regardent 20% de plus le petit écran que les gens qui se disent heureux, qui, eux, ont tendance à lire plus de journaux, de magazines, et à sortir pour faire des rencontres. L'étude démontre aussi que les soubresauts économiques ont une influence sur le temps consacré à la télévision. Pendant les crises économiques, comme celle qui nous frappe aujourd'hui, les gens sont déstabilisés psychologiquement, inquiets, et ils ont tendance à passer plus de temps devant leur téléviseur hypnotique. D'ailleurs, plus on est au chômage, plus on regarde la télévision. L'étude montre que les gens qui regardent la télévision sont davantage déprimés que les autres, mais que, face au petit écran, au moment où ils regardent fascinés la petite lucarne, leur humeur s'améliore... Les auteurs de l'étude en tirent une conclusion forte : «Cela suggère que l'habitude de regarder la télévision est un plaisir de courte durée qui entraîne un



malaise à long terme.» L'euphorie temporaire suivie d'une période dépressive rappelle la dépendance qu'entraînent certaines drogues.

On allume la télévision par habitude, un peu par tristesse, beaucoup pour nous endormir l'esprit, on passe des heures les yeux rouges à ne penser à rien et, le lendemain matin, on regrette tout ce temps vide passé devant des émissions débiles... C'est toute la définition de la télévision. **GEORGES COLMAN**

*Erk Dreyer/Getty Images*

### Les PV de stationnement sont bien illégaux

Le tribunal a jugé, c'est maintenant officiel : l'affichage du ticket de stationnement, celui qui sort de la machine après que vous avez mis des pièces pour payer votre stationnement et que vous vous dépêchez de mettre bien en évidence derrière votre pare-brise, n'a aucun fondement juridique. La cour d'appel de Versailles l'a décidé très clairement, suite à des recours lancés par l'association 40 millions d'automobilistes. Vous ne pourrez plus être poursuivis pour «non-affichage de ticket horodateur». Et donc, les contraventions qui en découlent sont injustifiées. «Cette infraction ne figure dans aucun article du Code de la route, aucun texte du Code pénal et aucun arrêté municipal en France, explique Rémy Josseume, président de la commission juridique de 40 millions d'automobilistes. En mai, le tribunal de police de Versailles avait déjà statué que l'infraction n'avait aucun fondement légal. La cour d'appel de Versailles vient de rejeter l'appel de l'Administration. Panique pour les communes qui risquent de perdre la manne de 7 millions d'euros de PV de stationnement pour «non-affichage du ticket horodateur». Mais faites gaffe quand même, vérifiez, avant de renvoyer vos PV, que la municipalité n'a pas modifié ses textes et rendu obligatoire l'affichage du ticket horodateur.

